

Federacion Regionala

Calandreta de Lengadoc

Association loi 1901
2, Rue Jeanne Jugan
34500 Béziers

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Federacion Regionala Calandreta de Lengadoc

Association loi 1901
2, Rue Jeanne Jugan
34500 Béziers

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Federacion Regionala Calandreta de Lengadoc** relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'Exercice Professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux compte relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période allant du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé au paragraphe introduction en page 18 de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du Règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2022 – 06 du 4 novembre 2022.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons plus particulièrement procédé à un examen détaillé des principaux comptes d'actif et de passif pour nous assurer de l'absence de risque en matière de recouvrement des créances et d'exhaustivité des passifs. Les conditions d'application du principe de continuité d'exploitation se sont améliorées au cours de l'exercice, et les indicateurs positifs du bilan et du compte de résultat pour l'exercice 2025 nous ont conduit à considérer comme approprié l'application du principe de continuité d'exploitation.

Par ailleurs, nous avons procédé à des contrôles de substance étendus afin de nous assurer de l'exhaustivité et de la correcte comptabilisation des flux de transactions de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux Normes d'Exercice Professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil fédéral le 21 mai 2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

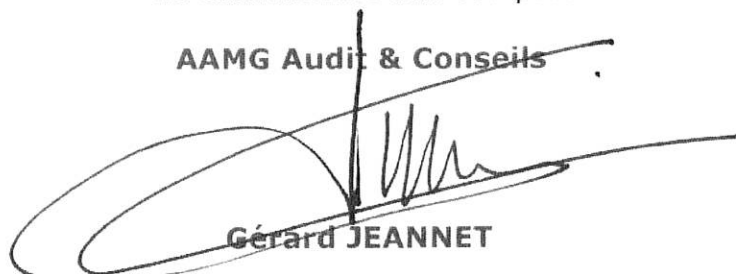
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'Exercice Professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 1^{er} juin 2026

Le commissaire aux comptes

AAMG Audit & Conseils



Gérard JEANNET

BILAN ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024		% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette				
Frais d'établissement							
Immobilisations incorporelles							
Frais de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences,							
Autres immobilisations incorporelles							
Immob. incorp. en cours, av. acptes							
Immobilisations corporelles				48,93			54,36
Terrains	132 336,00		132 336,00		132 336,00		
Constructions	626 178,59	437 910,70	188 267,89		229 453,13		
Inst. techniques, matériel et outillages ...	14 932,92	14 932,92					
Autres immobilisations corporelles	799,00	799,00					
Immob. corp. en cours, av. acptes							
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés							
Immobilisations financières				1,59			2,56
Participations	20 000,00	9 751,00	10 249,00		10 249,00		
Créances rattachées à des particip.							
Autres titres immobilisés	124,65		124,65		124,65		
Prêts	24 707,81	24 707,81			6 600,00		
Autres immobilisations financières	40,00		40,00		40,00		
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	819 118,97	488 101,43	331 017,54	50,52	378 802,78		56,91
Stocks et en-cours							
Créances				24,59			29,91
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	79 827,95	39 900,76	39 927,19		83 252,73		
Créances reçues par legs ou donations							
Autres créances	121 210,00		121 210,00		115 800,00		
Charges constatées d'avance							
Valeurs mobilières de placement							
Instr. financiers à terme, jetons détenus							
Disponibilités	163 112,70		163 112,70	24,89	87 733,52		13,18
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	364 150,65	39 900,76	324 249,89	49,48	286 786,25		43,09
Frais d'émission des emprunts (III)							
Primes de remboursement emprunts (IV)							
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 183 269,62	528 002,19	655 267,43	100	665 589,03		100

BILAN PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves		5,04		4,96
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	33 012,52		33 012,52	
Autres réserves				
Report à nouveau	-65 088,45	-9,93	-83 088,14	-12,48
Excédent ou déficit de l'exercice	19 623,46	2,99	17 999,69	2,70
Situation nette (sous-total)	-12 452,47	-1,90	-32 075,93	-4,82
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	25 393,33	3,88	28 323,33	4,26
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I) 12 940,86	1,97	-3 752,60	-0,56
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II)			
Provisions pour risques	3 700,00	0,56		
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS	(III) 3 700,00	0,56		
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	546 622,43	83,42	501 534,59	75,35
Emprunts et dettes financières diverses	624,84	0,10	21 534,51	3,24
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	49 819,46	7,60	101 986,53	15,32
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	40 976,33	6,25	44 084,31	6,62
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	583,51	0,09	201,69	0,03
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	(IV) 638 626,57	97,46	669 341,63	100,56
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif	(V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V) 655 267,43	100	665 589,03	100

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation					
Cotisations		147 335,00	153 185,00	-5 850,00	-3,82
Ventes de biens et services					
Ventes de biens		3 177,06		3 177,06	
<i>dont ventes de dons en nature</i>					
Ventes de prestations de services		39 824,49	61 582,44	-21 757,95	-35,33
<i>dont parrainages</i>					
Produits de tiers financeurs					
Concours publics et subventions d'exploitation		369 630,00	386 000,00	-16 370,00	-4,24
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable					
Ressources liées à la générosité du public					
Dons manuels		5 846,27	1 251,79	4 594,48	367,03
Mécénats					
Legs, donations et assurances-vie					
Contributions financières		3 926,37	19 065,79	-15 139,42	-79,41
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Utilisations des fonds dédiés					
Autres produits		7,62	6,38	1,24	19,44
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I)	569 746,81	621 091,40	-51 344,59	-8,27
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises		854,53		854,53	
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		72 677,04	70 856,42	1 820,62	2,57
Aides financières		168 820,80	189 042,37	-20 221,57	-10,70
Impôts, taxes et versements assimilés		5 877,60	6 429,42	-551,82	-8,58
Salaires		196 788,64	237 186,85	-40 398,21	-17,03
Cotisations sociales		49 874,29	59 554,08	-9 679,79	-16,25
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		41 185,24	42 279,59	-1 094,35	-2,59
Dotations aux provisions		4 188,26	9 510,00	-5 321,74	-55,96
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées					
Report des fonds dédiés					
Autres charges		323,91	1,49	322,42	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II)	540 590,31	614 860,22	-74 269,91	-12,08
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	29 156,50	6 231,18	22 925,32	367,91

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé		1 179,62	4,51	1 175,11	
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur dépréciations et provisions		2 500,00		2 500,00	
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(III)	3 679,62	4,51	3 675,11	
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			2 500,00	-2 500,00	-100,00
Intérêts et charges assimilées		13 212,66	9 476,49	3 736,17	39,43
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(IV)	13 212,66	11 976,49	1 236,17	10,32
2-RÉSULTAT FINANCIER	(III-IV)	-9 533,04	-11 971,98	2 438,94	20,37
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts	(I-II+III-IV)	19 623,46	-5 740,80	25 364,26	441,82
Produits exceptionnels	(V)		23 930,00	-23 930,00	-100,00
Charges exceptionnelles	(VI)		189,51	-189,51	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(V-VI)		23 740,49	-23 740,49	-100,00
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)				
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V)	573 426,43	645 025,91	-71 599,48	-11,10
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VII+VIII)	553 802,97	627 026,22	-73 223,25	-11,68
EXCÉDENT OU DÉFICIT		19 623,46	17 999,69	1 623,77	9,02
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE					
Charges des contributions volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.					
TOTAL		19 623,46	17 999,69	1 623,77	9,02

100 - FEDE DES CALANDRETAS LANGUEDOC
PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

La fédération a pour objet, sur son territoire, défini par la Confédération Calandreta :

- de promouvoir et développer la langue et la culture occitanes, notamment chez les enfants et les adolescents;
- de soutenir et d'encourager les pratiques éducatives et culturelles en occitan, en particulier à travers l'action des associations et fédérations agréées par la Confédération Calandreta ;
- d'œuvrer au développement des établissements et du mouvement Calandreta ;
- d'acquérir, de faire construire tout bien nécessaire à la réalisation de son objet et en avoir la jouissance.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

La Fédération a une mission d'appui sur les activités d'Enseignement, Éducation, Culture et de faire un lien entre les établissements scolaires et les instances Calandreta établies sur le territoire du Languedoc.

Les moyens mis en oeuvre sont :

L'entité compte 21 salariés soit 6,73 ETP. 19 sont enseignants et sont mis à disposition des établissements scolaires du Languedoc. La structure est soutenue financièrement par la participation des associations Calandreta du Languedoc, de dons, ainsi que de subventions en provenance de la région Occitanie

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 655 267,43 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 19 623,46 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 21/05/2026.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

depuis 2022, la fédération prends en charge l'intégralité des prestations administratives fournies aux écoles (social, comptabilité, gestion des familles via le logiciel Drollap) et demande une participation symbolique aux établissements

Pour poursuivre l'assainissement des comptes et la pérennisation de l'association, il a été décidé de vendre un appartement qui est situé dans l'immeuble de l'école Lo cical à Bizes Minervois. Cette vente devrait engendrer une plus value et un apport de liquidités

Début 2025, nous avons eu l'information de la contractualisation d'une classe pour le collège Clardeluna. cette contractualisation va permettre de réduire la masse salariale étant donné que c'est la fédération qui finance les enseignants de cet établissement

La fédération régionale a bénéficié de la prise en charge de 2 postes par l'éducation nationale avec un effet rétroactif au 01 septembre 2024. Cette prise en charge a entraîné un remboursement des salaires et charges sociales payés pour la période du 01/09/2024 au 31/12/2024.

L'impact positif sur le résultat de l'exercice est de 21 567€

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comportaient 23 930€ en résultat exceptionnel dont 2 930€ de quote part de subvention virée au compte de résultat. Cette opération est en compte d'exploitation pour 2025

Il n'avait pas été fait usage des comptes de transfert de charges, ni de charges constatées d'avance.

En conséquence, l'application du nouveau règlement ne nécessite pas la présentation d'éléments comparatifs complémentaires pour donner une image fidèle des deux exercices.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Évaluation des immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles éligibles.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions	15,00	
Installations techniques		3 à 10
Matériels de bureau		1 à 3

L'association dispose d'un terrain mis à disposition par la commune de Bizes Minervois via un bail emphytéotique de 50 ans qui arrivera à échéance en juin 2064

Une partie des bâtiments est construite sur ce terrain, à savoir :

- la salle d'activité et de repos
- la cantine
- les toilettes

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Traitement de certains frais accessoires**

Les immobilisations financières sont essentiellement constituées de prêts sans intérêt accordés lors de la création des établissements scolaires. La majeure partie de ces prêts étant très ancienne, ils ont été provisionnés dans leur intégralité.

Les nouveaux prêts sont consentis sans intérêts pour une durée ne dépassant pas 12 mois

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUBVENTIONS**Traitement des subventions**

Les subventions sont comptabilisées en produits.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES**Traitement des amortissements**

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS**Informations concernant la comptabilisation des cotisations**

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

Le fait générateur est l'appel de cotisation

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires**

Aucune contribution n'est comptabilisée sur cet exercice.

Aucune contribution volontaire n'a été constatée comptablement.

Cependant, les associatifs participent à de nombreuses réunions pour travailler sur le bon fonctionnement des écoles, ils ont participé au bon déroulement de l'évènement fédéral qui a eu lieu lors de l'inauguration de la place Max Rouquette à Montpellier.

Ces missions sont estimées à 0.5ETP soit environ 17000€

Pour 2026, il sera mis en place un suivi qui permettra un regard plus précis

100 - FEDE DES CALANDRETAS LANGUEDOC
ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	acquisition
Immobilisations corporelles			
Terrains	132 336,00		
Constructions sur sol propre	626 178,59		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	14 932,92		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	799,00		
TOTAL	774 246,51		
Immobilisations financières			
Autres participations	20 000,00		
Autres titres immobilisés	124,65		
Prêts et autres immobilisations financières	33 847,81		51 000,00
TOTAL	53 972,46		51 000,00
TOTAL GENERAL	828 218,97		51 000,00
	Diminution par virt poste	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations corporelles			
Terrains		132 336,00	
Constructions sur sol propre		626 178,59	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		14 932,92	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		799,00	
TOTAL		774 246,51	
Immobilisations financières			
Autres participations		20 000,00	
Autres titres immobilisés		124,65	
Prêts et autres immobilisations financières	60 100,00	24 747,81	
TOTAL	60 100,00	44 872,46	
TOTAL GENERAL	60 100,00	819 118,97	

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les nouveaux prêts sont consentis au adhérents sans intérêts et sur une durée ne dépassant pas les 12 mois

Les prêts sont accordés à des associations appartenant au même réseau et ayant une même charte commune 'Charte Calandretas', ils sont formalisés par une convention de prêt.

Ces prêts à des associations qui exercent une activité indépendante poursuivant un même objet social.

Pour accorder des prêts à ses membres, la fédération s'assure que le total des prêts consentis n'excède pas 50% de sa trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice

Nous avons pris acte de la nouvelle réglementation en matière de prêts découlant du code monétaire et financier. Nous avons réexaminé l'ensemble des conventions avec nos partenaires sans pouvoir finaliser les négociations avant la clôture de l'exercice. Les nouvelles conventions répondront aux exigences des textes.

100 - FEDE DES CALANDRETAS LANGUEDOC
ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			396 725,46	41 185,24		437 910,70
Inst. tech., mat. et out. industriels			14 932,92			14 932,92
Matériel de bureau, informatique			799,00			799,00
TOTAL			412 457,38	41 185,24		453 642,62
TOTAL GENERAL			412 457,38	41 185,24		453 642,62

ETAT DES CRÉANCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Prêts (1) (2)	24 707,81		24 707,81
Autres immobilisations financières	40,00		40,00
Actif circulant			
Autres créances clients	79 827,95	79 827,95	
Divers	110 010,00	110 010,00	
Débiteurs divers	11 200,00	11 200,00	
TOTAL	225 785,76	201 037,95	24 747,81
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	51 000,00		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	60 100,00		

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	33 012,52				33 012,52
Report à nouveau	-83 088,14		35 999,38	17 999,69	-65 088,45
Excédent ou déficit de l'exercice	17 999,69		19 623,46	17 999,69	19 623,46
Subventions d'investissement	28 323,33			2 930,00	25 393,33
TOTAL	-3 752,60		55 622,84	38 929,38	12 940,86

ETAT DES PROVISIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges		3 700,00		3 700,00
TOTAL		3 700,00		3 700,00
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations autres immobs financières	36 958,81		2 500,00	34 458,81
Sur comptes clients	39 412,50	488,26		39 900,76
TOTAL	76 371,31	488,26	2 500,00	74 359,57
TOTAL GÉNÉRAL	76 371,31	4 188,26	2 500,00	78 059,57
Dont dotations & reprises d'exploitation		4 188,26		

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	546 622,43	198 898,16	182 079,55	165 644,72
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	624,84	624,84		
Fournisseurs et comptes rattachés	49 819,46	49 819,46		
Personnel et comptes rattachés	9 373,11	9 373,11		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 392,24	31 392,24		
Autres impôts et taxes assimilées	210,98	210,98		
Autres dettes	583,51	583,51		
TOTAL	638 626,57	290 902,30	182 079,55	165 644,72

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes financières divers	624,84
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 369,25
Dettes fiscales et sociales	12 252,64
TOTAL	19 246,73

100 - FEDE DES CALANDRETAS LANGUEDOC
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
Montant nominal				
Affectées à des biens non renouvelables				
CAF	58 600,00			58 600,00
TOTAL	58 600,00			58 600,00
Quotes-parts virées au résultat				
Affectées à des biens non renouvelables				
CAF	30 276,67	2 930,00		33 206,67
TOTAL	30 276,67	2 930,00		33 206,67

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite a été calculée sur la base d'un départ volontaire à 64 ans

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 6 759,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

ENGAGEMENTS DONNÉS

Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
-------	-----------	---------	---------------	-----------------------------	---------

VENTILATION DES RESSOURCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

VENTILATION DES RESSOURCES PAR CATÉGORIES D'ACTIVITÉS

L'entité obtient des subventions de fonctionnement en provenance de la Région Occitanie pour un montant de 366 700 euros

Les ventes de prestations de service de la structure proviennent de la mise à disposition de locaux aux écoles Lo Cigal et Cascamels. Les autres produits sont des cotisations et des soutiens du mouvement. Ces ressources sont entièrement obtenues sur le territoire français (Art. 833-14 règlement ANC n° 2014-03).

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Emprunt Bize Minervois, montant initial 400.000 euros : Hypothèque conventionnelle et Caution reçue de la Commune de Bize en Minervois pour l'emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole du Languedoc pour l'acquisition d'un bâtiment, engagement à hauteur de 50 %.

Emprunt Rieux Minervois, montant initial 276.500 euros : Hypothèque conventionnelle portant sur bâtiment et terrain.

Le prêt de 139000 du crédit agricole est garanti par l'Etat (PGE)

	Montant à la clôture de l'exercice	Montant garanti
EMPRUNT BISE MINERVOIS	174 889,15	174 889,15
EMPRUNT RIEUX MINERVOIS	205 078,37	205 078,37
PGE	46 654,91	46 654,91
TOTAL	426 622,43	426 622,43

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	4 784,00	4 688,00
TOTAL	4 784,00	4 688,00

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	1,00	1,00
Employés et techniciens	5,73	7,60
PERSONNEL SALARIÉ	6,73	8,60

COMMENTAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Transactions avec contrepartie (Art. 431-12 Rglmt ANC 2018-06) :

- La Comptarela : Facturation de la prestation comptable et social de l'exercice pour un montant de 7 786euros.
- Facturation par la comptarela des prestations administratives effectuées pour les écoles 72 014€
- Aprene : Facturation par l'Aprene de la prestation informatique pour un montant de 1 180 euros
- CFPO Facturation de la participation aux loyers et consommation du photocopieur 1 244 euros